

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE HERGNIES
59199

Séance du 13 avril 2023

DEPARTEMENT

NORD

Date : 13/04/2023

Numéro : 2023-016

L'an deux mille vingt trois

et le 13 avril

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Jacques SCHNEIDER**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal et en exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
27	18	25

Date de la convocation
07/04/2023

Date d'affichage
07/04/2023

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Jean DANGLETERRE, Chantal DOULIEZ, Bruno KOPCZYNSKI, Abel MERCIER – Adjoint
Maurice DENIS, Alain BLANCHART, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Dominique LAMBERT, Frédéric VINCHENT, Séverine CLEMENT, Cédric WAWRZYNIAC, Sandrine DUMONT, Antoine RICHARD, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Françoise GRARD qui donne pouvoir à Abel MERCIER
Anne VILLAIN qui donne pouvoir à Antoine RICHARD
Corinne DERNONCOURT qui donne pouvoir à Bruno KOPCZYNSKI
Didier GODMEZ qui donne pouvoir à Cédric WAWRZYNIAC
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Chantal DOULIEZ
Julie DI-CRISTINA qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL

Absents :

Laurent SIGUOIRT
Virginie VAN VOOREN

A été nommée secrétaire de séance : Séverine CLEMENT

Objet : Budget communal : affectation des résultats 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le 20/04/2023

et publication,

du 20/04/2023

ou notification

du

Publication sur le site internet
Le 07/06/2023

Vu les commissions finances du 13 février et du 03 avril 2023,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, il est proposé l'affectation suivante des résultats :

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	627 940,77 €
Un excédent de fonctionnement reporté de :	763 764,11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 391 704,88 € (+)
- Un excédent d'investissement de :	60 131,51 €
- Un déficit d'investissement reporté de :	425 236,49 €
- Soit un déficit d'investissement cumulé de :	365 104,98 € (-)
- Un déficit des restes à réaliser 2022 de :	202 472,59 € (-)
Soit un besoin de financement en section d'investissement de :	567 577,57 € (-)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité par 25 voix pour,

– De procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	1 391 704,88 € (+)
AFFECTATION EN RESERVE (1068)	567 577,57 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	824 127,31 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	365 104,98 € (-)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

Pour copie conforme

Le Maire

Jacques SCHNEIDER